



ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *division « opérations-logistique » ; bureau soutien des aéronefs.*

**INSTRUCTION N° 129/DEF/EMM/OPL/STA relative à l'informatisation du suivi technique et logistique des matériels aéronautiques dans la marine.**

*Du 30 janvier 2006.*

NOR D E F B 0 6 5 0 3 4 1 J

---

*Pièce jointe :*

Une annexe.

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM n° 590

*Référence de publication :* Texte inséré au BOC/PP, 2006, texte 15.

---

La présente instruction fixe les modalités de l'informatisation du suivi technique et logistique des aéronefs et des matériels aéronautiques de la marine.

Elle définit les responsabilités des différents acteurs et précise les étapes de montée en puissance des systèmes.

## 1. SYSTÈMES RETENUS.

Les suivis logistique et technique des aéronefs et des matériels aéronautiques de la marine sont réalisés à l'aide des systèmes d'information MAGELLAN et AMASIS :

— l'application MAGELLAN assure le suivi de la logistique centrale au profit de la structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques du ministère de la défense (SIMMAD), du centre international de gestion du matériel Atlantique (CIGMA), du service du commissariat de la marine (SCM) et du commandement de l'aviation navale (ALAVIA) ;

— l'application AMASIS assure le suivi de la technique au niveau local et au niveau central selon les besoins ; la prise en compte de la logistique locale est planifiée selon l'organisation présentée en annexe ;

— le dispositif MAGELLAN - AMASIS est complété au moyen d'un outil d'extraction et de diffusion de données, l'INFOCENTRE.

Les logiciels de restitution technique, spécifiques à certains types d'aéronefs tels que l'Atlantique 2 (JM ATL2), le Rafale (HARPAGON) ou le NH90 (GLIMS)

ne sont pas concernés par la présente instruction. Ils font partie du périmètre de gestion de la SIMMAD.

## 2. OBJECTIFS.

### 2.1. MAGELLAN.

Les objectifs de cette application sont :

— de constituer et entretenir le catalogue des familles d'articles de ravitaillement approuvés par la SIMMAD ;

— de fournir une vision consolidée des données logistiques se rapportant aux matériels aéronautiques gérés par la SIMMAD et le CIGMA au profit de l'aviation navale et des armées étrangères rattachées au CIGMA ;

— de permettre à la SIMMAD et au CIGMA d'ordonner des mouvements logistiques auprès des organismes chargés de leur mise en œuvre et d'en obtenir le compte-rendu ;

— d'échanger des informations avec les systèmes tiers des organismes partenaires de la SIMMAD.

Le logiciel pourra à terme évoluer pour prendre en fonction des changements de technologie, des évolutions de la réglementation de la loi organique sur les lois de finance (LOLF) ou d'organisation de travail de la SIMMAD, du CIGMA et du SCM.

### 2.2. AMASIS.

L'application AMASIS répond aux exigences de la réglementation civile aéronautique PART 145 (suivi de la maintenance) et PART 66 (suivi des qualifications du personnel) dans l'optique de la mise en place au sein de la défense d'exigences de navigabilité des aéronefs d'état.

La dématérialisation des documents techniques représentés dans AMASIS sera envisagée en fonction de la réglementation, des gains de productivité et des orientations retenues par l'état-major des armées (EMA).

En fonction du retour d'expérience et de l'évolution de la cartographie des systèmes d'informations contribuant au maintien en condition opérationnelle (MCO) des aéronefs du ministère de la défense, les modalités de mise en œuvre d'AMASIS fixées par la présente instruction pourront évoluer dans l'objectif de rationaliser les ressources et les procédures, notamment en vue de limiter le nombre de systèmes d'informations utilisés ainsi que les risques d'erreurs présentés par les saisies multiples.

### 2.3. INFOCENTRE.

L'INFOCENTRE est un outil d'aide à la décision qui complète les applications MAGELLAN et AMASIS. Il

permet d'extraire, de mettre en forme et de diffuser des données selon de multiples formats. Son utilisation doit être recherchée pour dématérialiser les synthèses et états périodiques relatifs au contrôle de gestion.

### 3. ACTEURS.

Chaque entité concourant à la définition et au suivi de la maintenance aéronautique doit veiller à son niveau au bon déroulement du déploiement des systèmes d'information, anticiper les impacts sur les organisations en place et rendre compte sans délai à l'établissement technique de l'aéronautique navale (ETAN) de toute anomalie de fonctionnement dépassant ses compétences.

#### 3.1. **État-major de la marine.**

L'état-major de la marine (EMM) est maître d'ouvrage.

Il définit les orientations des systèmes d'information (SI) technico-logistiques selon le schéma directeur édicté par l'EMA.

Il coordonne la politique informatique technique et logistique de l'aéronautique navale avec le SCM, la SIMMAD et l'état-major de l'armée de l'air (EMAA).

Il définit cette politique pour l'aéronautique navale.

#### 3.2. **Amiral commandant de l'aviation navale.**

##### 3.2.1. *L'état-major de l'aviation navale.*

ALAVIA est responsable de la mise en œuvre de la politique informatique de l'aéronautique navale.

Il assure la maîtrise d'ouvrage déléguée des applications AMASIS et MAGELLAN et, à ce titre, approuve leur documentation d'emploi. Il s'appuie pour ces fonctions sur un comité de pilotage (cf. point 5.2).

Il représente l'aviation navale au sein des structures de décision et de pilotage du système marine.

ALAVIA exploite les informations contenues dans l'application AMASIS pour piloter l'activité de maintenance des bases d'aéronautique navale en s'appuyant sur les fonctionnalités de l'INFOCENTRE.

Il désigne les bases pilotes chargées d'expérimenter les fonctionnalités d'AMASIS.

ALAVIA assure le gouvernorat délégué des crédits de l'informatique de l'aéronautique navale.

##### 3.2.2. *L'établissement technique de l'aéronautique navale.*

L'ETAN, rattaché à ALAVIA, est maître d'œuvre des applications AMASIS et MAGELLAN. Il est le point de contact pour toute question concernant ces

applications, y compris l'INFOCENTRE. Il dispose à ce titre d'un service.

Il est chargé de la conservation et de l'intégrité des données et est garant de la cohérence des applications avec les spécifications fonctionnelles approuvées par le comité de pilotage (cf. point 5.2).

Il est gestionnaire de la documentation d'emploi des SI technico-logistiques.

### 4. SIMMAD.

La SIMMAD est responsable de la gestion du référentiel technique applicable des aéronefs.

Les informations de ce référentiel sont fournies par la SIMMAD. Elles sont intégrées dans AMASIS soit directement par la SIMMAD soit par les bases pilotes. Dans ce dernier cas, les informations sont fournies par la SIMMAD dans un format tel qu'elles ne puissent être mal interprétées par l'opérateur lors de leur saisie.

La SIMMAD exploite par ailleurs les systèmes d'information pour suivre l'activité de la maîtrise d'œuvre de la maintenance afin d'optimiser le maintien en condition opérationnelle des flottes dans le strict respect des règles de la sécurité aéronautique.

#### 4.1. **Bases pilotes AMASIS.**

Les bases pilotes expérimentent les nouvelles fonctionnalités d'AMASIS selon les directives d'ALAVIA. Elles rédigent les projets de documentation d'emploi et les soumettent au visa des autorités en revue (SIMMAD et EMMA) et du gestionnaire puis à l'approbation d'ALAVIA.

#### 4.2. **Bases pilotes aéronefs.**

Les bases pilotes aéronefs saisissent les informations du référentiel qui ne sont pas intégrées directement dans AMASIS par la SIMMAD conformément au point 4.

#### 4.3. **Les utilisateurs.**

Les utilisateurs (AERO LOCALES, entrepôt principal de l'aéronautique navale (EPAN), atelier de réparations de l'aéronautique navale (ARAN)) sont responsables des données d'exploitation saisies.

### 5. STRUCTURE DE DÉCISION ET DE PILOTAGE.

Le déploiement des applications AMASIS et MAGELLAN est encadré par des structures de décision et de pilotage décrites ci-dessous.

#### 5.1. **Comité directeur.**

Le comité directeur constitue la structure décisionnelle pour les orientations stratégiques des applications AMASIS et MAGELLAN :

- maintien de la cohérence des applications entre elles et avec les systèmes d'information de la SIMMAD et du SCM ;
- amélioration continue du contrôle des opérations de maintenance ;
- développement de la coopération interarmées.

Le comité directeur est constitué de :

EMM : président.

ETAN/INFOR : secrétaire.

ALAVIA : membre permanent.

SIMMAD : membre permanent.

CIGMA : membre permanent.

SCM : membre permanent (MAGELLAN).

EMAA : membre permanent (AMASIS), membre consultatif (MAGELLAN).

#### **5.2. Comité de pilotage MAGELLAN-AMASIS.**

Le comité de pilotage est la structure présidée par ALAVIA pour assurer les travaux de maîtrise d'ouvrage.

Le comité de pilotage est constitué de :

ALAVIA : président.

ETAN/INFOR : secrétaire.

SIMMAD : membre permanent.

SCM : membre permanent (MAGELLAN).

CIGMA : membre permanent.

EMAA : membre permanent (AMASIS), membre consultatif (MAGELLAN).

#### **5.3. Comité utilisateurs MAGELLAN-AMASIS.**

Le comité utilisateurs constitue la structure de dialogue entre tous les utilisateurs des SI MAGELLAN et AMASIS pour l'élaboration des demandes d'évolutions (logicielles, procédures, manuels utilisateurs,...).

Le comité utilisateurs est constitué de :

ETAN : président et secrétaire.

SIMMAD : membre permanent.

SCM : membre permanent (MAGELLAN).

CIGMA : membre permanent.

EMAA : membre permanent (AMASIS).

Base aéronautique navale (BAN), porte-avions (PA) et EPAN : membres permanents.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le contre-amiral, sous-chef d'état-major opérations-logistique,*

Jean-Pierre TEULE.

## ANNEXE.

**AMASIS. ORGANISATION DU DÉPLOIEMENT DES FONCTIONNALITÉS ET DE LA GESTION DU RÉFÉRENTIEL.**

Fonctionnalité.	Sous-fonction.	Module AMASIS associé.	Dates de déploiement.	Élément source du référentiel.	Autorité d'approbation de l'élément source du référentiel.	Administrateur des données de référence AMASIS associées.
Suivi de l'activité et des travaux sur avion et sur équipement.	<p>Suivi de l'activité des aéronefs vol après vol [fiche d'information des aéronefs (FIA) ou fiche d'information sur la disponibilité des aéronefs (FIDA)].</p> <p>Exploitation de l'échéancier des équipements posés [recueil des équipements à périodicité d'entretien (REPE)], Kardex ou tableau de contrôle des équipements (TCE).</p> <p>Poses/déposes des équipements (bons d'opération).</p> <p>La maintenance des équipements en atelier [fiche suiveuse ou fiche d'intervention technique (FIT)].</p> <p>Suivi des travaux (ordre d'exécution ou FORM-TRAV).</p> <p>Suivi de la fiabilité des équipements.</p>	Entretien courant.	Février 2002-juin 2004.	Kardex type (1).	SIMMAD.	SIMMAD ou base pilote aéronef (3).
	Exploitation des données relatives à la nomenclature d'un équipement.	Logistique.	Février 2002-juin 2004.	Fiches nomenclature (2).	SIMMAD.	ETAN.
	Gestion des hommes-heures.	Main d'œuvre.	Février 2002-juin 2004.	Instruction permanente n° 2340/ALAVIA/MAT/AERONEF du 24 janvier 2005 (n.i. BO).	ALAVIA.	AERO LOCALE.

Fonctionnalité.	Sous-fonction.	Module AMASIS associé.	Dates de déploiement.	Élément source du référentiel.	Autorité d'approbation de l'élément source du référentiel.	Administrateur des données de référence AMASIS associées.
	Import et export des données des avions et des équipements.	Export/Import.	Février 2002-juin 2004.	Documentation de contrôle aéronef.	ALAVIA.	AERO LOCALE.
Suivi des visites.	Gestion de visite aéronef ou équipement.	Maintenance planifiée.	Septembre 2004-décembre 2006.	Manuel de maintenance [dont guide d'entretien d'équipement (GEE)]. Plan d'entretien aéronef. Guides de visite.	SIMMAD.	AERO LOCALE.
				Fiche opération de maintenance.	Base pilote aéronef.	AERO LOCALE.
	Liens entre les cartes AMASIS et les documents graphiques du guide de visite et des opérations supplémentaires programmées.	Documentation graphique.	À définir.	Documentation technique.	SIMMAD ou ALAVIA.	SIMMAD ou base pilote aéronef.
Gestion des directives techniques et modifications.	Gestion des bulletins services, messages, notes techniques et décisions ministérielles. Application des modifications avion et équipement.	« Services Bulletins Airworthiness Directives » (5).	Septembre 2005-juin 2006.	Directives techniques provisoires. Contrôle de parc. Services bulletins ou consignes de navigabilité (4). Décisions de modification. Bulletins et circulaires techniques.	SIMMAD.	Base pilote aéronef.
				Notes techniques.	AERO LOCALE.	AERO LOCALE.

Fonctionnalité.	Sous-fonction.	Module AMASIS associé.	Dates de déploiement.	Élément source du référentiel.	Autorité d'approbation de l'élément source du référentiel.	Administrateur des données de référence AMASIS associées.
				Dérogations (cf. instruction permanente n° 2010/ALAVIA/MAT/AERONEF du 4 octobre 2003) (n.i. BO).	ALAVIA. SIMMAD.	AERO LOCALE.
	Liens entre les directives AMASIS et les documents graphiques.	Documentation graphique.	À définir.	Documentation technique.	SIMMAD ou ALAVIA.	SIMMAD ou base pilote aéronef.
Suivi des qualifications du personnel.	Qualification du personnel de maintenance.	Main d'œuvre.	Septembre 2006-juin 2007.	Plan d'armement rénové.	ALAVIA.	AERO LOCALE.
				Référentiel de formation sur le tas.	Base pilote aéronef.	AERO LOCALE.
Enregistrement automatisé des charges de maintenance.	Enregistrement automatique des hommes-heures.	Codes à barres.	Septembre 2005-juin 2006.	Instruction permanente n° 2340/ALAVIA/MAT/AERONEF du 24 janvier 2005 (n.i. BO).	ALAVIA.	AERO LOCALE.

Fonctionnalité.	Sous-fonction.	Module AMASIS associé.	Dates de déploiement.	Élément source du référentiel.	Autorité d'approbation de l'élément source du référentiel.	Administrateur des données de référence AMASIS associées.
Intégration de la logistique dans AMASIS.	<p>Suivi des attendus de commande et cession de matériel.</p> <p>Versement en 5 section.</p> <p>Suivi des ordres de maintien et des ordres de réformes.</p> <p>Gestion des envois en réparations.</p> <p>Suivi des ordres d'élimination.</p> <p>Gestion d'un ordre de délivrance.</p> <p>Gestion d'une demande d'identification.</p> <p>Suivi des ordres de rectification et d'évolution de la nomenclature.</p> <p>Suivi des ordres d'expédition.</p> <p>Gestion des demandes de matériel.</p> <p>Rédaction de messages logistiques.</p> <p>Gestion des lots d'autonomie.</p> <p>Suivi des mouvements d'entrée et de sortie d'équipement géré par transtockeur.</p> <p>Gestion des articles de production et des articles de ravitaillement.</p> <p>Gestion des entrées et des sorties de stock.</p> <p>Gestion de stock d'un magasin.</p> <p>Suivi des sorties de matériel à l'extérieur d'une localisation.</p> <p>Comptabilité locale des matériels.</p>	Logistique.	Janvier 2007-juin 2007.	<p>Documentation d'emploi des systèmes d'information.</p> <p>MAGELLAN.</p>	<p>ALAVIA.</p> <p>SCM.</p> <p>SIMMAD.</p>	<p>AERO LOCALE.</p> <p>EPAN.</p> <p>AERO LOCAL ; EPAN ; ARAN.</p>



Fonctionnalité.	Sous-fonction.	Module AMASIS associé.	Dates de déploiement.	Élément source du référentiel.	Autorité d'approbation de l'élément source du référentiel.	Administrateur des données de référence AMASIS associées.
<p>(1) Le KARDEX type est défini par type d'aéronef, il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— l'arborescence, constituée au minimum des équipements soumis à échéance d'entretien et pouvant être étendue à tous les équipements ou sous-ensembles sérialisés ;</li> <li>— les valeurs d'échéances pour les matériels soumis à entretien périodique ou à limite d'utilisation ;</li> <li>— les paramètres de suivi d'un matériel ;</li> <li>— le caractère optionnel ou non d'un matériel sur avion.</li> </ul> <p>(2) Les fiches nomenclatures définissent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— l'identification des matériels ;</li> <li>— l'interchangeabilité entre les matériels ;</li> <li>— les échéances particulières des matériels (en stock et sur avion), en particulier le suivi calendaire ;</li> <li>— le suivi ou non en sous-ensembles d'un matériel dont la composition est définie dans AMASIS.</li> </ul> <p>(3) Cf. RAT AN 102 - IMMAN - Section 1 point 8.2.</p> <p>(4) Comprend la décision d'adoption ou de non adoption.</p> <p>(5) Bulletin de services, consignes de navigabilité.</p>						